



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 03 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MARS 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-SEPT MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 2

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), LABRANCHE Céline, HAYNE Jean-Jacques (Pouvoir à DONGUY Roger)

Absent(s) : Néant

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 06.03.2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

Sans objet

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022- COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

COMMUNE de ROMENAY :

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022** (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel JENNEPIN, Adjoint au Maire, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2022 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	1 126 273.59 €
	Recettes	1 389 218.67 €
	Excédent	262 945.08 €
	Report excédent 2021	583 580.61 €
	Total	846 525.69 €
Section d'Investissement :	Dépenses	315 454.38 €
	Recettes	267 354.80 €
	Déficit	- 48 099.58 €
	Report déficit 2021	- 223 297.66 €
	Total	- 271 397.24 €
Résultat d'ensemble :	Excédent	575 128.45 €

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2022 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2022.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2022 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 262 945.08 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2021 (excédent de 583 580.61 €), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 846 525.69 € (soit 262 945.08 € + 583 580.61 €) comme suit :

Excédent total	846 525.69 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	316 555.48 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	529 970.21 €

ASSAINISSEMENT

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022** (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel JENNEPIN, Adjoint au Maire, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2022 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	33 478.37 €
	Recettes	42 778.22 €
	Excédent	9 299.85 €
	Report excédent /déficit 2021	0.00 €
	Total	9 299.85 €
Section d'Investissement :	Dépenses	7 208.12 €
	Recettes	46 750.86 €
	Excédent	39 542.74 €
	Report déficit 2021	- 62 586.56 €
	Total	- 23 043.82 €
Résultat d'ensemble :	Déficit	- 13 743.97 €

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2022 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2022.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2022 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 9 299.85 € (pas de résultat antérieur de 2021 à ajouter), le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 9 299.85 € comme suit :

Excédent total	9 299.85 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	9 299.85 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	0.00 €

LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 :

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022** (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel JENNEPIN, Conseiller Municipal, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2022 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	36 823.44 €
	Recettes	19 642.08 €
	Déficit	- 17 181.36 €
	Report excédent 2021	30 524.44 €
	Total	13 343.08 €
Section d'Investissement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	36 823.44 €
	Excédent	36 823.44 €
	Report excédent / déficit 2021	0.00 €
	Total	36 823.44 €
Résultat d'ensemble :	Excédent	50 166.52 €

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2022 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2022.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2022 faisant apparaître un déficit de fonctionnement de 17 181.36 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2021 (excédent de 30 524.44 €), le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 13 343.08 € (soit - 17 181.36 € + 30 524.44 €) comme suit :

Excédent total	13 343.08 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	13 343.08 €

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 – RESSOURCES PROPRES

M. le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 faisant apparaître les différents taux en matière de fiscalité directe locale pour l'année 2023.

Il rappelle à l'assemblée que depuis 2021, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de TFPB (20.08% pour le département de S. & L.) a été transférée aux communes par majoration du taux communal (17.25% + 20.08% = 37.33%) afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il rappelle également à l'assemblée que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Il indique qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 identiques à ceux de 2022, comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.12 %
- Taxe foncière (bâti) : 37.33 % (17.25 % + part départementale 20.08 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023 : COMMUNE DE ROMENAY

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 822 126 € Dépenses : 1 822 126 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 800 598 € Dépenses : 800 598 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- le conseil municipal a décidé de réviser le tarif de la redevance assainissement et a décidé par 17 voix pour de la porter à 1.50€ le m3 d'eau (au lieu de 1.10€) à compter du 1^{er} MAI 2023 (2 voix pour la porter à un montant supérieur à 1.50 €).

- a décidé à l'unanimité de maintenir la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.

- le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 199 544 € Dépenses : 199 544 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 183 044 € Dépenses : 183 044 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023 : LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

- le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 40 000 € Dépenses : 40 000 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 0 € Dépenses : 0 €

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 03.04.2023

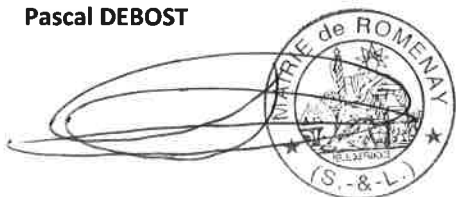
- M. Roger DONGUY demande si la commune a connaissance de nouvelles informations concernant la potentielle vente du Bar des Sports ; M. le Maire indique que la mairie ne dispose d'aucun nouvel élément à ce sujet.

- Mme Danielle LANGERON indique à l'assemblée avoir assisté au conseil de vie sociale de l'EHPAD et fait part des demandes émanant de cette réunion :

- Demande d'installation de bancs supplémentaires le long de l'Avenue de la Gare
- Demande de prêt à titre gracieux de la salle des fêtes Jean Deniset pour l'organisation d'un repas résidents-familles de l'EHPAD prévu le 30.06.2023 (le conseil décide par 13 voix pour et 5 abstentions de mettre à disposition de l'EHPAD, à titre gracieux et exceptionnel, la salle des fêtes pour l'organisation de cette fête)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Danielle LANGERON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Langeron', written over a light-colored background.